

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE CORSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

**PRUNELLI DI FIUMORBU**

**SEANCE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2019

**Étaient présents :** ROCCHI André, PAOLI Christian, FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; PIERI Pierre-Louis ; COLOMBANI Victoria ; ELEGANTINI Murielle ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; PAOLI Roxane ; FRANCISCI Lisa ; SUSINI Vincent ; FRANCOVICH Stéphane ; ROSSINI Jean ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique

**Était absent :** MICAELLI Marie-Luce ; ACHILLI Nadine ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; MURGIA Sandrine ; ANGELI Filippu Antone ; ANDREANI-CASAMATTA Bernadette.

**Était représenté :**

MICAELLI Marie-Luce a donné pouvoir à SANTONI Louis

ACHILLI Nadine a donné pouvoir à PAOLI Christian

GAMBOTTI Marie-Pierre a donné pouvoir à FILIPPINI Marie-Laure

MURGIA Sandrine a donné pouvoir à FRATICELLI Jean-Jacques

ANGELI Filippu-Antone a donné pouvoir à PIERI Pierre-Louis

ANDREANI-CASAMATTA Bernadette a donné pouvoir à FRANCOVICH Stéphane

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Madame Marie LUCCIONI secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUsETTI auxiliaire administrative.

\*\*\*\*\*

DEL270619-16

**OBJET : Implantation de 2 ralentisseurs**

Considérant la nécessité d'installer :

Deux ralentisseurs sur le RD 145 afin de sécuriser le hameau d'Agnatellu :

- 1<sup>er</sup> ralentisseur implanté au PK 1,450
- 2<sup>ème</sup> ralentisseur implanté au PK 1,550

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De décider d'implanter le dispositif de sécurité décrit ci-dessus et conforme au plan joint,
- De demander à Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse de l'autoriser à procéder à cette implantation,
- S'engager à prendre en charge les dépenses d'établissement et d'entretien des ouvrages y compris ceux concernant la signalisation d'accompagnement,
- Se substituer à la Collectivité de Corse dans toutes les actions en demande d'indemnités, contentieuses ou non, qui pourraient être engagées contre lui au titre de ces ouvrages.

Nombre de  
conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Absents : 06

dont représentés : 6

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De décider d'implanter le dispositif de sécurité décrit ci-dessus et conforme au plan joint,
- De demander à Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse de l'autoriser à procéder à cette implantation,
- S'engager à prendre en charge les dépenses d'établissement et d'entretien des ouvrages y compris ceux concernant la signalisation d'accompagnement,
- Se substituer à la Collectivité de Corse dans toutes les actions en demande d'indemnités, contentieuses ou non, qui pourraient être engagées contre lui au titre de ces ouvrages.

**Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire**

